

# MH+ INVEST

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 000 €

Siège social : 27 impasse de Foussat

63270 LAPS

RCS CLERMONT-FERRAND 910 196 195

---

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Du 30 AVRIL 2026

---

L'an deux mille vingt-six,

Le trente avril,

À 16 heures 44,

---

Monsieur Stéphane WEBER, agissant en qualité d'associé unique de la société MH+ INVEST,

---

### A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

---

#### PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

**Ancienne adresse :**

27 impasse de Foussat 63270 LAPS (Puy-de-Dôme)

**Nouvelle adresse :**

2 impasse du Pont – RDC, 63500 ISSOIRE (Puy-de-Dôme)

---

Ce transfert prend effet à compter du **30 avril 2026**.

---

#### DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article des statuts relatif au siège social, qui sera désormais rédigé comme suit :

**Article 4 – Siège social**

Le siège social est fixé :

**2 impasse du Pont – RDC, 63500 ISSOIRE (Puy-de-Dôme)**

Le reste des statuts demeure inchangé.

---

### **TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, notamment :

- publication de l'annonce légale
  - dépôt au guichet unique
  - inscription modificative au RCS
- 
- 

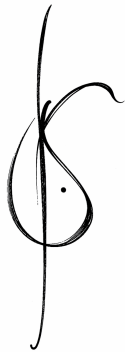
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'associé unique.

---

**Fait à Issoire,**  
30 avril 2026

**Monsieur Stéphane WEBER**  
Associé unique

(Signature)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'W' combined into a single fluid stroke, with a small dot above the 'W'.